

**PROCÈS-VERBAL de l'Assemblée EXTRAORDINAIRE** de la Société de transport de Lévis, tenue au 1100, rue Saint-Omer à Lévis, le mardi vingt-huit (28) novembre 2023 18h

**SONT PRÉSENTS :**

M. Steve Dorval, Président  
M. Michel Patry, Vice-président  
M. Michel Turner, Administrateur  
M. Serge Bonin, Administrateur  
M. Serge Côté, Administrateur  
Mme Isabelle Demers, Administratrice  
Mme Cindy Morin, Représentante des usagers du T.A.  
Mme Francine Marcoux, Trésorière  
M. Jean-François Carrier, Directeur général et secrétaire

**EST ABSENTE :**

Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.

**- ORDRE DU JOUR -**

---

1. Adoption de l'ordre du jour
  2. Période de questions
  3. Adoption du règlement numéro 180 - Tarification métropolitaine à compter du 1<sup>er</sup> février 2024
  4. Annulation de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du jeudi 14 décembre 2023
  5. Période de questions
  6. Levée de l'assemblée
- 

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**RÉSOLUTION 2023-165-**

Il est proposé par monsieur Serge Côté  
appuyé par monsieur Serge Bonin

et résolu unanimement

**QUE** l'ordre du jour de l'Assemblée Extraordinaire du jeudi 28 novembre 2023 soit adopté tel que déposé.

**Adoptée-**

---

## 2. Période de questions

*Aucune*

---

### 3. Adoption du règlement numéro 180- Tarification métropolitaine à compter du 1<sup>er</sup> février 2024

#### RÉSOLUTION 2023-166-

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 180

**Régissant la tarification pour les titres de transport métropolitains à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 pour les clientèles du transport urbain et du transport adapté qui utilisent les services de la Société de transport de Lévis.**

**ATTENDU QUE** la Société de transport de Lévis et le Réseau de transport de la Capitale, avec la collaboration financière du ministère des Transports du Québec et de la Communauté métropolitaine de Québec offrent depuis 2003 un titre de transport permettant à son détenteur d'avoir accès aux deux (2) réseaux de transport en commun ainsi qu'au service des traversiers de la Société des traversiers du Québec à un tarif privilégié, à savoir le titre « métropolitain » ;

**ATTENDU QUE** les nouveaux tarifs métropolitains doivent être adoptés annuellement par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale et celui de la Société de transport de Lévis avant d'entrer en vigueur ;

**ATTENDU QU'** afin de favoriser davantage l'utilisation du transport en commun interrives, la STLévis et le RTC ont convenu de réduire, à compter du 1<sup>er</sup> février 2024, le tarif des titres de transport métropolitains ;

**ATTENDU QUE** l'entrée en vigueur des tarifs métropolitains est prévue pour le 1<sup>er</sup> février 2024 et qu'il y lieu d'adopter ces derniers ;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Michel Turner  
appuyé par monsieur Michel Patry

et résolu unanimement

**QUE** les nouveaux tarifs des titres de transport « métropolitain » suivants pour la clientèle du transport urbain et adapté soient adoptés pour entrer en vigueur à compter du 1er février 2024 ;

	Tarif 2023	Réduction proposée		Tarif 2024
Métropolitain général	144,25 \$	39,25 \$	- 27 %	105,00 \$
Métropolitain Privilège 12 -23 ans et étudiant à temps plein (23 ans et +)	108,25 \$	29,25 \$	- 27 %	79,00\$
Métropolitain Aîné (65 ans et +)	108,25 \$	29,25 \$	-27 %	79,00\$
Métropolitain Lot de 20 billets				70,00\$

**QUE** ces nouveaux tarifs entrent en vigueur sous réserve de l'adoption de ces derniers par le Réseau de transport de la Capitale (RTC);

**QUE**, conformément à l'article 90 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (chapitre S-30.01)*, ces nouveaux tarifs soient publiés dans un journal diffusé sur le territoire de la ville de Lévis et soient affichés dans les autobus de la STLévis et de son sous-traitant;

**QU'**ils entreront en vigueur trente (30) jours après leur publication.

**Adoptée-**

#### **4. Annulation de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du jeudi 14 décembre 2023**

##### **RÉSOLUTION 2023-167-**

**ATTENDU** la résolution 2023-004 *Adoption du calendrier des assemblées ordinaires du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis pour l'année 2023/24* ;

**ATTENDU** l'impossibilité pour plusieurs administrateurs de participer à l'assemblée prévue le 14 décembre 2023 ;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par madame Cindy Morin  
appuyé par madame Isabelle Demers

et résolu unanimement

**QUE** l'assemblée ordinaire du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis devant se tenir le jeudi 14 décembre soit annulée ;

**QUE** cette décision soit communiquée en temps et lieu aux résidents par la voie d'une publication dans un hebdomadaire de Lévis ;

**QUE** cette résolution abroge la résolution 2023-156.

**Adoptée-**

---

## 5. Période de questions

*Aucune*

---

## 6. Levée de l'assemblée

### **RÉSOLUTION 2023-168-**

Il est proposé par monsieur Michel Turner  
appuyé par monsieur Michel Patry

et résolu unanimement

**QUE** l'assemblée soit levée.

---

Le président,  
Steve Dorval

---

Le secrétaire,  
Jean-François Carrier